

AUX RÉSIDENTS DE L'ÎLE DE LA DÉRIVATION : LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE À VOS CÔTÉS CONTRE LE PROJET ACTUEL DE LIAISON RD 30 – RD 190



Comme vous le savez, l'Île de la Dérivation est aujourd'hui menacée par un projet routier visant à la création d'un nouveau franchissement de la Seine : la liaison RD 30 – RD 190. Opposée à ce projet porté par le Conseil général des Yvelines, la Municipalité a souhaité affirmer sa position en proposant, lors du Conseil municipal du 28 mai dernier, le vote d'une **motion en ce sens. Cette motion a été adoptée à l'unanimité, preuve que la question de la préservation de nos berges de Seine et de ce site naturel qu'est l'Île de la Dérivation est une réelle priorité.**



L'objectif de la liaison RD 30 – RD 190 est, en premier lieu, d'offrir de bonnes conditions de desserte et d'accessibilité de la Boucle de Chanteloup, en vue de faciliter son **développement et d'accompagner le développement du territoire concerné par l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine Aval, qui s'étend entre Conflans-Sainte-Honorine et Bonnières-sur-Seine.**

Si les enjeux du projet RD 30 – RD 190 sont pertinents en termes de développement économique et d'accessibilité **routière**, il n'en reste pas moins qu'en l'état actuel du projet, le tracé retenu par le Conseil général des Yvelines, **parce qu'il induit une traversée au niveau de la pointe nord de l'Île de la Dérivation, ne peut être accepté.**

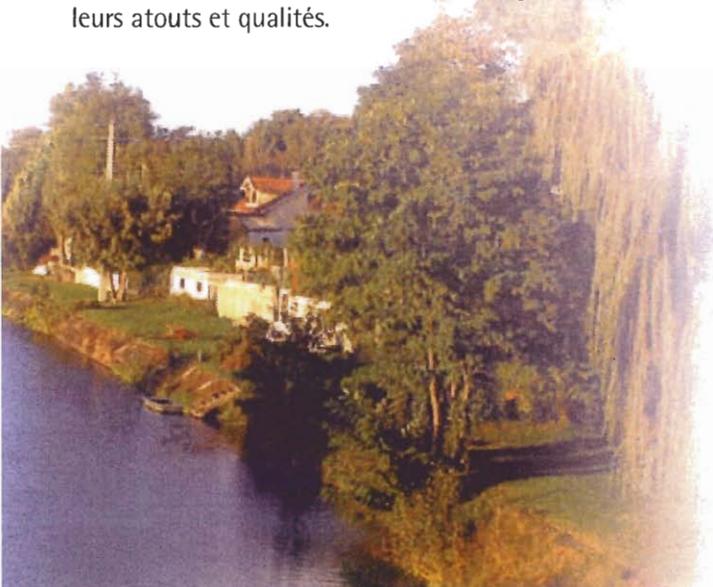
Aujourd'hui, les élus de Carrières souhaitent que le tracé du projet de liaison RD 30 – RD 190 soit révisé afin que l'Île de la Dérivation soit épargnée. Une telle réalisation irait en effet à l'encontre de toute logique de Développement durable, **à l'encontre d'une nouvelle dynamique portée par la Municipalité en faveur du cadre de vie. Nous avons en effet la ferme volonté de protéger et de valoriser nos rives de Seine, comme le montre les récents aménagements opérés près des étangs de la Gafiotte et de la Vieille ferme, notre adhésion à l'association « La Seine en Partage » et le lancement d'une démarche d'Agenda 21 local.**

A vos côtés, la Ville reste mobilisée **afin que notre Ville en général et l'Île de la Dérivation en particulier préservent leurs atouts et qualités.**

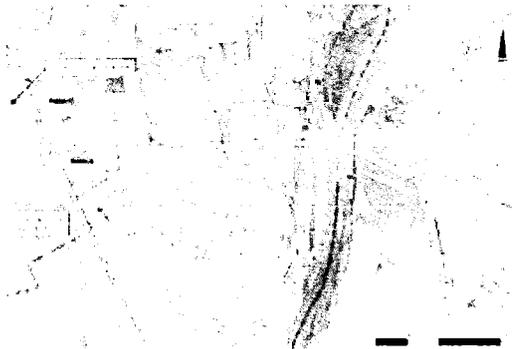
Pour Carrières, notre ville, notre avenir

Edric
AIT
Maire

Conseiller Régional d'Ile de France
Vice-président de la Communauté d'agglomération
des Deux Rives de Seine



UNE MOTION CONTRE UN TRACÉ INACCEPTABLE



EXTRAIT DE LA MOTION VOTÉE À L'UNANIMITÉ LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2009

Le Conseil municipal souhaite inscrire le développement de Carrières-sous-Poissy dans la logique du « Grenelle de l'environnement ».

A ce titre, le Conseil municipal ne peut soutenir la proposition de tracé relatif à la liaison RD30 – RD 190, telle que présentée par le Conseil général des Yvelines. Celle-ci induit en effet une traversée au nord de l'île de la Dérivation, un site que la Ville de Carrières entend préserver et valoriser.

Du point de vue écologique, une traversée au nord de l'île de la Dérivation dénaturera le site, impactant la faune et la flore qui ont pu se développer au cours des années sur cet emplacement non urbanisé et réservé (n°2 sur le PLU).

Du point de vue de la préservation du cadre de vie des habitants de l'île, des riverains et des Carriérois en général, cette réalisation sera une source de nuisances sans précédents, créant une pollution sonore et visuelle.

Du point de vue du développement urbain, ce projet va à l'encontre de la politique d'aménagement menée sur l'ensemble du territoire carriérois. Celle-ci s'inscrit en effet dans une logique de Développement durable, comme c'est notamment le cas pour le projet d'éco-pôle de la ZAC des 3 Cèdres (parc d'activités dédié aux éco-constructions).

La Municipalité entend affirmer son attachement au développement économique, moteur d'emplois et de richesses pour la Commune et ses habitants. A ce titre, les élus de Carrières-sous-Poissy sont favorables à la mise en place d'une liaison entre la rive gauche et la rive droite qui permettra de rejoindre plus aisément et plus rapidement la région d'Achères et présente de nombreux avantages [...]. Pour autant, ce projet routier ne répond pas aux critères de développement durable énoncés précédemment.

Le Conseil municipal de Carrières-sous-Poissy demande donc au Conseil général de bien vouloir revoir le tracé du projet de liaison RD30-RD190 afin que celui-ci épargne l'île de la Dérivation. La Communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine a d'ores et déjà été saisie en ce sens.

Le Parisien

« Dans la commune voisine de Carrières-sous-Poissy, jeudi dernier, les élus ont voté une motion pour s'opposer au tracé qui pourrait dénaturer l'île de la Dérivation, un site naturel protégé. [...] Une contestation s'élève également à Carrières-sous-Poissy, où l'on déplore une destruction de la nature. « Ce projet routier touchera la faune et la flore de la pointe de l'île de la Dérivation », précise Eddie Aït, le Maire. »

Extrait du quotidien Le Parisien – édition du 1er juin 2009

Le Courrier

« Le tracé du futur pont passera au nord de l'île de la Dérivation à Carrières-sous-Poissy. Et déjà, Eddie Aït, le Maire de cette ville, a écrit au Conseil général pour demander une modification du tracé ».

Extrait du journal Le Courrier des Yvelines – édition du 11 mars 2009



« Pour ma part, je souhaite que le tracé proposé puisse être modifié. Sur le projet de liaison RD 30 – RD190, la position de la Ville est très claire : afin d'éviter la dépréciation d'un site que nous souhaitons préserver, le franchissement de la Seine doit être décalé vers le nord, sans passage sur l'île de la Dérivation. Si le tracé n'était pas déplacé en ce sens, le projet de liaison RD 30 – RD 190 irait à l'encontre de nos engagements en matière de développement durable. Notre Ville demeure très attachée à la qualité de son cadre de vie, comme le montre notre opposition au tracé de l'A104. Il en va de même avec le franchissement de la Seine proposé, tel qu'il est inscrit sur les emplacements réservés du PLU. »

Extrait de la lettre envoyée le 19 décembre 2008 à M. Pierre Bédier, Président du Conseil général des Yvelines

Coupon à retourner à Hôtel de Ville – Cabinet du Maire : 1 Place Saint Blaise – CS 90537
78915 Carrières-sous-Poissy Cedex ou par email : mairie@carrieres-sous-poissy.fr

Nom :

Adresse :

N° Tél. :

Email :

Je souhaite recevoir régulièrement des informations sur le projet de liaison RD 30 – RD 190.